

Audition de M. Jean-Marie BILLÉ

Mardi 3 décembre 2019 à 10 heures
Maison de l'ordre des avocats de Paris, 2 rue de Harlay, 1^{er} arrondissement, Paris

Présents pour la CIASE : Sadek BELOUCIF (membre), Antoine GARAPON (membre).

Point d'attention : Dans cette version du témoignage, les identités du ou des agresseurs ont été modifiées par des pseudonymes, ainsi que les personnes directement mises en cause pour des faits susceptibles de recevoir des qualifications pénales (notamment : non dénonciation de certains crimes ou délits, non-assistance à personne en péril). Les pseudonymes sont entre slash (ex : /Jacques/) pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Certaines données ont été modifiées lorsqu'elles permettaient d'identifier sans équivoque et directement ces personnes (ces modifications sont également entre //).

-- Début de l'audition --

CIASE : Je me présente, on a un peu près deux heures, on a du temps. Je suis Antoine Garapon, je suis magistrat, j'ai été longtemps juge des enfants et j'interviens ici à titre, absolument en dehors de mes fonctions, en tant que membre de la CIASE qui est un organisme indépendant donc j'allais dire à titre privé mais ce n'est pas tout à fait privé parce qu'on réfléchit beaucoup à notre mission entre nous et on se rend compte que c'est une mission qui est d'intérêt public même si elle n'a pas de caractère...

Jean-Marie BILLÉ (J-M.B) : Institutionnel..

CIASE : Institutionnel exactement mais elle est d'intérêt public.

CIASE : Moi je suis professeur de médecine et je suis intéressé par la façon dont les grands systèmes, comme l'Église ou les hôpitaux ou l'armée, gèrent leurs propres soucis en interne, gèrent leurs propres éléments de justice, plus sur un versant institutionnel.

Et on doit vous rappeler, vous dire que je suis membre de la CIASE ; la CIASE agit par mandat de la Conférence des évêques de France et de la Conférence des religieux et religieuses de France mais avec une indépendance totale, ils n'ont pas à regarder nos travaux, ils n'ont pas à regarder quelles sont les personnes qu'on auditionne et la façon dont on mène notre réflexion, tout ceci reste de façon indépendante.

J-M.B : Oui oui... L'indépendance pour moi, le « I » de la CIASE, est extrêmement importante et j'ai l'impression comme ça – mais je ne peux pas le prouver – que les diocèses laissent penser quelques fois qu'ils ont un rôle dans les auditions décentralisées qui ont lieu en province ...

CIASE : C'est l'affaire de Lille qui vous vient ?

J-M.B : Non ce n'est pas l'affaire de Lille, je ne la connais pas.

CIASE : Parce qu'on a fait une seule réunion publique en province, à Lille à laquelle l'archevêque de Lille était là, mais ils ne participent jamais à nos travaux.

J-M.B : L'indépendance : quand Monsieur Sauvé est interviewé dans différents journaux, c'est déjà arrivé, il insiste beaucoup là-dessus et moi j'y suis personnellement très sensible.

CIASE : Oui vous avez raison, c'est important que vous le disiez, que vous le rappeliez. Alors on est d'autant plus indépendants qu'on est composés paritairement d'hommes et de femmes, de catholiques pratiquants, de juifs, de musulmans, d'athées, de protestants, sans qu'à aucun moment d'ailleurs, l'une de ces qualités ne compte et ce n'est pas le problème. Je pense que le souci de Jean-Marc Sauvé ça a été de refléter la diversité de la société française d'aujourd'hui et je dois dire que cette diversité est extrêmement positive. Donc il n'y a pas de dépendance sociologique et il y a cette extériorité dans ce que vous dites très bien, à la culture de l'Église qui apparaît pesante.

J-M.B : Permettez-moi de redire oralement quelques mots sur l'état d'esprit avec lequel je viens vous voir. D'abord je suis très sensible, moi, aux institutions. On ne parle pas de la même façon devant une commission ou devant un verre, et pour moi ça compte beaucoup, c'est une des raisons pour lesquelles je suis venu et je précise avant de commencer que je suis resté dans l'Église depuis mon enfance et cette appartenance s'accompagne, vous le verrez, d'une grande liberté de critique, voilà. Alors à partir de là je vais dire un certain nombre de choses pour commencer, alors sois vous m'interrompez, soit on traite des questions après. Alors j'avais hésité à venir car mon témoignage écrit était un peu lourd puisque je me suis servi d'une écriture que j'avais faite plutôt pour mes enfants et pour ma famille et finalement je me suis dit en plus qu'aujourd'hui à 80 ans, je n'ai pas de revendications, je n'ai aucune souffrance à vif, je n'ai aucune réparation à demander si vous voulez, donc il se trouve que ça me donne une certaine liberté. En outre, je pense que la parole, pour moi, peut mettre un point final à ce que j'ai écrit. Il se trouve que ce que j'ai écrit a précédé les travaux de votre commission et que je m'en suis servi. Alors avant de répondre éventuellement aux questions, je voudrais d'abord apporter quelques précisions sur les séquelles possibles des maltraitements auxquelles j'ai fait allusion, que j'ai décrites dans mon récit. Ensuite je voudrais insister sur le rôle de l'Église dans ce contexte des années 50 et puis en troisième lieu faire modestement quelques commentaires personnels sur les positions de l'Église à propos du sujet qui nous préoccupe.

1. D'abord les séquelles. C'est une question qui a été posée dans le questionnaire et à laquelle j'ai répondu rapidement parce que le questionnaire était surtout à destination « statistique » à ce que j'ai compris. Alors j'ai répondu assez rapidement à la question 40 sur les perturbations que ça a pu provoquer sur ma vie affective, sexuelle, familiale, professionnelle. J'ai éprouvé le besoin d'employer des mots précis qui ont des échos dans ma vie. Je me suis inspiré d'un texte d'une amie qui est psychologue et que je vais vous lire, qui est très bref, à propos des maltraitements. Et c'est un texte qui m'a inspiré car il décrit la façon dont la maltraitance a pu m'accompagner dans ma vie. Je lis : « *Les maltraitements ont une incidence sur la perception et l'estime de soi et donc sur la construction de l'autonomie et plus globalement sur la personnalité. Il s'agit de l'enfant. La violence, d'autant plus prégnante que le violent est un proche, induit une image de soi dévalorisée, produisant une identité diffuse. Comme il l'a fait pour se protéger du proche maltraitant, l'enfant maltraité s'entraîne à anticiper les attentes des autres et surtout à y répondre, développant une sur-adaptation à l'environnement, il lui est très difficile du fait de son insécurité viscérale de se situer dans des relations égalitaires et confiantes.* » Je trouve que ce texte résume beaucoup de choses, je m'y retrouve bien, et à la suite de cette lecture je résumerai les séquelles en quelques mots : globalement dans la vie un manque de légitimité où que je fusse. En particulier ça se marque dans la vie professionnelle. Le manque de légitimité m'a toujours poursuivi. Dans mes études de droit également.

CIASE : Vous êtes juriste ? Excusez-moi d'interrompre.

J-M.B : Oui, j'ai un doctorat en droit public et j'ai été assistant en faculté de droit, et l'une des raisons pour lesquelles je n'ai pas poursuivi dans le professorat c'est que je ne m'estimais pas du tout légitime pour viser l'agrégation, mais pas du tout. On pourra y revenir éventuellement. Deuxièmement un trop grand penchant à entrer dans le désir de l'autre et c'est ce qui m'a marqué sur le plan affectif et matrimonial. Il se trouve que j'en suis à mon troisième mariage. Je ne dis pas du tout qu'il y a une relation univoque de cause à effet, pas du tout. Ce serait beaucoup trop simple. Mais j'ai été veuf la première

fois, ensuite j'ai divorcé et j'en suis à mon troisième mariage. Troisièmement, une confiance en moi très dégradée, liée très probablement à la culpabilité qui a accompagné mon enfance et sur laquelle je reviendrai. Alors je ne dis pas que ces séquelles sont issues uniquement des abus de type pédophiles. C'est une hypothèse. Il se trouve, et je l'ai écrit aussi – mais je n'ai pas voulu vous accabler en vous envoyant aussi cela – que j'ai eu aussi d'autres maltraitements dans mon enfance, des maltraitements plus ordinaires de la part d'une grand-mère. Celles-ci peuvent également avoir eu un impact et je ne sais pas faire la distinction.

2. L'emprise de l'Église sur ma vie d'enfant et de jeune homme a laissé incontestablement des traces, c'est mon deuxième point – et on pourra revenir si vous voulez sur le premier point. Alors, je ne sais pas si aujourd'hui les gens, la société, ceux qui s'intéressent aux questions d'emprise dans le cadre d'actes de type pédophile, peuvent bien se rendre compte de ce qu'était l'emprise de l'Église dans ma très catholique Vendée des années 50. L'Église, c'est l'enveloppe globale de toute notre vie, c'est la référence ultime de notre vie d'enfant mais également la référence de mes parents. C'est la référence ultime, à la fois à travers des institutions gigognes d'appartenance, et à la fois à travers l'emprise générale sur la vie des familles catholiques. La mienne en tous cas et mes parents, surtout mon père, rentraient tout à fait dans ce système. Il faut bien imaginer que mes parents allaient demander conseil au curé de la paroisse pour tout... Pour savoir s'il fallait acheter une maison, pour une orientation professionnelle éventuelle. Mon père a quitté l'armée, il était adjudant, il s'est fait facteur : pour des orientations comme ça on allait demander conseil à l'archiprêtre mais aussi pour savoir comment faire avec un enfant agité comme moi, probablement pour le nombre d'enfants à avoir dans la famille, parce que l'archiprêtre était conseiller à propos des choses intimes de la famille, c'était une sorte de conseil conjugal ! Or, l'archiprêtre en question n'avait à l'évidence aucune compétence ! Moi je le percevais avec mon regard d'enfant à problème, mais lucide quand même, comme une sorte de petit dictateur qui faisait régner la terreur sur ses vicaires et qui traitait la bonne de la cure comme une esclave. C'est tout à fait le résumé d'un gars comme ça, qui devait être un grand spirituel mais ça ne lui donnait aucune qualification pour conseiller les familles. Outre cette première composante, il y a une autre composante capitale, c'est la coloration de culpabilité et de péché installée par l'Église pour tout ce qui concerne la sexualité. Cette ambiance, pour moi, unifie mes deux épisodes d'agressions sexuelles, que j'ai décrits dans le manuscrit que je vous ai envoyé, et finalement je vous ai envoyé la relation des deux épisodes car ils sont liés. J'ai d'abord décrit une agression sexuelle à l'intérieur de la famille. C'était un civil, il était médecin. La seconde agression est le fait d'un religieux. C'est la qualification de péché qui les fait appartenir à la même catégorie. J'ai noté à plusieurs reprises, les paroles de ce proche me culpabilisant en me disant « *Tu aurais dû m'arrêter, ce n'est pas bien, c'est un péché* ». Il avait trouvé le bon ressort pour que je ne dise rien parce qu'il m'enfermait dans la culpabilité qu'il connaissait bien comme venant de l'Église. Il s'appuie adroitement sur l'Église pour me faire taire. Et donc, dans ce contexte initial, où péché et sexualité sont des mots indissociables, je voudrais insister sur un point capital : pour moi la plus grande maltraitance – et finalement si j'avais dû venir pour une seule chose ce serait pour insister là-dessus – c'est une maltraitance de l'Église. Je ferai presque l'hypothèse que la maltraitance de l'Église est supérieure à la maltraitance sexuelle elle-même, pour moi, parce que le discours de l'Église considérait que tout ce qui était sexualité des jeunes adolescents était péché. Et, même si le mot n'était jamais prononcé, la masturbation était passible de l'enfer puisqu'elle était considérée comme un « péché mortel » et puis c'est le même péché lorsque l'on est victime d'une agression pédophile puisque j'étais bien assimilé au coupable. Tout ça, c'est péché mortel, c'est l'enfer éternel. Se coucher tous les soirs pendant des années – croyez-moi, c'est aussi simple que ça – en se disant « si je meurs cette nuit, je vais en enfer », c'est une maltraitance qui est tout à fait condamnable, je dirai même devant les tribunaux, c'est une maltraitance sectaire, c'est une torture morale pour un enfant. Et ça passait comme une lettre à la poste. Est-ce que les prêtres qui étaient les vecteurs de ce type de discours, y croyaient ? J'ai peur que oui et je trouve que l'Église des années 50 dans laquelle il y avait quand même des gens intelligents, nous laissait dans un état de sujétion ahurissant. Comme une famille très catholique comme la mienne ne contredisait pas le message, on aboutissait à une maltraitance sur enfants tout à fait condamnable devant les tribunaux.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

3. Troisièmement, et si je peux me permettre, quelques réactions personnelles et questionnements, à l'intention de votre commission, mais je précise bien, sans vous demander de réponses ! Je ne suis pas là pour avoir des réponses mais je me permets de poser des questions.

Alors troisièmement je regarde l'Église et je ne suis absolument pas convaincu que les évêques qui sont à la clé du système soient unanimement décidés à donner la priorité aux victimes et à combattre clairement la pédocriminalité. Je n'arrive pas à être convaincu. Premier point, à partir d'un exemple, peut-être un peu dépassé maintenant mais qui a été tellement significatif. Dans l'émission de télévision de France 3, du 21 Mars 2018 : « Pédophilie, un silence de cathédrale », la Conférence des évêques de France s'est fait représenter par Monseigneur Crépy qui est un évêque crédible dans sa sincérité et dans la façon de répondre. Mais au moment de répondre à la question de savoir comment l'Église allait lutter contre le phénomène de la pédophilie, il commence par répondre que chaque évêque est patron dans son diocèse. Pour quelqu'un qui sait lire les réponses comme moi, c'est magistral. Ça veut dire qu'il y a beaucoup de diversité de points de vue chez les évêques et donc le téléspectateur pouvait traduire, « je ne peux pas vous répondre car chaque évêque fait ce qu'il veut ». Bon. Après 20 ans de prise de conscience, quel aveu, quelle manière élégante de dire que tous les évêques ne pensent pas la même chose. Et je ne suis pas sûr que cela ait beaucoup évolué. J'ai écrit à Monseigneur Crépy et j'ai suggéré que la Conférence des évêques de France – qui venait de faire signer un engagement à chacun des évêques sur les questions de bioéthique – que « *Ce serait si simple de faire signer à chaque évêque qu'il s'engage à appliquer les paroles du Pape en matière de pédocriminalité* ». Je n'ai évidemment pas eu de réponses, mais je sais que ce genre de courrier n'est pas fait pour avoir des réponses.

CIASE : C'était dans quel diocèse parce-que dans les archives, on peut retrouver, il était dans quel diocèse Monseigneur Crépy ?

J-M.B : En fait j'ai écrit au cardinal Barbarin et j'ai fait ensuite copie à Monseigneur Crépy par mail, je dois l'avoir d'ailleurs.

CIASE : Merci, on peut avoir une copie de ça ?

J-M.B : Bien sûr.

Deuxième point à propos de l'Église : est-ce que votre commission pourrait recommander aux évêques de se taire, d'arrêter de faire des repentances. Personne n'y croit, c'est d'une naïveté, de penser que ces cérémonies vont avoir un impact positif, alors que la semaine suivante, la presse va porter son lot de nouveaux crimes pédophiles, à l'intérieur de l'Église. C'est ahurissant. Il n'y a que les purs catholiques qui peuvent y être sensibles alors que les messages sur la volonté de changer devraient toucher tout le monde.

Alors voilà, je termine presque. En abordant un aspect historique et je précise encore que je ne demande pas de réponse, mais c'est plutôt pour savoir si votre commission abordera aussi cet aspect. Il s'agit de la position de l'Église par rapport au droit. Je constate, tout le monde peut constater que depuis les années 80 et surtout 90, la position de l'Église a beaucoup évolué, semble-t-il sur le plan du droit de l'Église en liaison avec le droit de la République. Ou en tout cas, c'est une position qui a pu évoluer dans l'application du droit.

- Premier aspect : est-ce que la commission, pense, et le dira ou pas, que les directives données aux évêques sont claires et impératives désormais, et encore là je n'attends pas de réponse aujourd'hui.

- Deuxième aspect : est-ce que votre commission s'attachera à l'évolution de la position de l'Église ? Je me souviens de la commission dirigée par René Raymond, sur l'action de l'Église pendant

l'Occupation à Lyon quant aux persécutions des juifs. Et René Raymond avait réussi à faire un historique qui avait satisfait beaucoup de monde. Donc si vous voulez, moi je me suis intéressé depuis quelques années à l'évolution de la position de l'Église en droit et en acte, parce que cette évolution fait ou non preuve de la volonté de l'Église de lutter contre la pédophilie et c'est un gage de crédibilité ou pas.

Le cœur de la question est exactement celui-ci : l'Église ne dit jamais – tout au moins dans les publications à l'usage de tous – si, à un moment donné, les obligations faites à ses évêques ont évolué. Cela lui permet de laisser un flou, comme si les évêques avaient une marge d'interprétation. Cela permet de laisser l'Institution en dehors de tout soupçon, les évêques ayant pu faire des erreurs dans l'application de consignes peut-être évolutives. Cela permet de protéger l'institution. Il y a, en droit administratif, une distinction entre la notion de faute personnelle et celle de faute de service qui pourrait être éclairante (faute de service lorsque le fonctionnaire commet une erreur tout en respectant les consignes, en dehors de tout intérêt personnel, dans l'exercice de ses fonctions ; faute personnelle lorsque l'agent commet une faute incompatible avec le service public ou les pratiques administratives normales). À tout le moins, il serait normal que l'on sache clairement si, et quand, l'Église a évolué.

En l'occurrence, il serait intéressant de comprendre clairement comment la relation entre le droit de l'Église et le droit civil a évolué au tournant des années 1990/2000. J'ai essayé, en vain, d'avoir les notes de séance du procès Pican : refus du tribunal de Caen. J'ai essayé par l'intermédiaire de l'Église : pas de suite. Or je trouve très important que nous sachions – je parle de ceux qui s'intéressent à ces problèmes en particulier comme catholiques – ce que l'Église en tant qu'institution demandait aux évêques de défendre comme principe dans les relations avec les tribunaux.

CIASE : Mais l'évolution du droit, il me semble que l'Église fait une différence très nette entre le secret de la confession, secret qui reste absolu, par rapport à l'autre, où il y a une obligation de dénonciation de crime.

J-M.B : Voilà. Alors, est-ce qu'à la fin des années 90, les évêques avaient une sorte d'interdiction de droit ou de fait de passer les dossiers au procureur ? Puisqu'ils ne passaient pas les dossiers et ne dénonçaient pas, quelles consignes avaient-ils ? En ce qui concerne le secret de la confession – qui n'est pas en cause dans l'affaire Pican, je n'ai pas étudié la question. Il semble que l'Église en soit toujours à l'interdiction de communication de ces secrets en conseillant au « pécheur » d'aller se dénoncer lui-même.

CIASE : C'est difficile à savoir, nous on abordera la CIASE, les rapports entre le droit canon et le droit civil et avec cette obligation qui résulte de l'article 134 du code pénal. Le sentiment c'est que les évêques sont assez clairs avec l'idée de « il faut dénoncer, il faut que ça aille avec une procédure civile ». Ce n'est peut-être pas pour autant qu'il ne faille pas un travail interne sur l'Église. Vous voyez ? Ils sont clairs sur le renvoi systématique à l'autorité civile. Est-ce que ça fait un travail sur eux, sur les raisons, une analyse approfondie sur ce qu'il se passe, un objectif un peu externe ?

J-M.B : Bien voilà, ce sont des questions qui n'ont pas de réponses. Et enfin, le rapport final de la CIASE, à qui sera-t-il destiné ? J'ai des prêtres qui me disent « le verrons-nous ? » Ce qui veut dire « je ne suis pas sûr que mon évêque me le fera voir ». Bon alors, il y a la question pour ceux qui sont auditionnés comme moi mais il y a des prêtres qui attachent beaucoup d'importance, il y a des prêtres qui sont évidemment blessés d'être une population soupçonnée et de devenir soupçonnables aujourd'hui, donc voilà je connais des prêtres qui sont très attentifs à ce que dira la commission.

CIASE : Il sera public.

J-M.B : Ah il sera public ?

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

CIASE : Il sera public et dans notre esprit on est une portion représentative de la société française et on a le sentiment qu'on travaille pour la société française. C'est bien au-delà de l'Église. C'est la société de notre pays, parce qu'il y a beaucoup de victimes qui sont, alors dans celles qu'on a entendues, beaucoup sont très remontées contre l'Église mais l'immense majorité est toujours attachée à la foi chrétienne. Ils font la différence, et ça c'est certain, ils sont encore dans l'Église avec un sentiment que les choses doivent changer dans le cléricalisme, il y a pas mal de réflexions qu'on nous livre. Le rapport sera à l'évidence public. Il commence à y avoir des auditions témoins sur notre site qui est accessible à tous et c'est pour ça que votre témoignage est si important parce-que les victimes ne nous croient pas sur parole parce qu'elles ont été échaudées mais se reconnaissant dans la déclaration d'anciennes victimes.

C'est pour ça que dans la confidentialité des débats il y a trois éléments qu'il faudra que l'on clarifie. Il y a des éléments qui sont de l'ordre du secret absolu parce que c'est demandé par la personne et on peut imaginer que la personne qui se confesse ne parle pas à une personne mais à une fonction. Ça c'est le secret absolu.

Il y a un deuxième élément, qui est un secret qui est lié à la confiance.

Et puis le dernier élément de confidentialité, ou plutôt de discrétion qui est que dans une enceinte telle que la nôtre, pour pouvoir avoir un retentissement maximal et le plus juste, on doit rester dans la confiance de la chose quand elle est exprimée. Ce que vous venez de nous dire, qui est extrêmement riche, vous concerne vous, concerne aussi d'autres personnes, votre frère, c'est la raison pour laquelle on va vous soumettre le verbatim de tous ces éléments et que vous nous disiez « ça ce n'est que pour moi, ça vous allez le supprimer, et ça si vous l'anonymisez vous pourrez le poster comme extrait sur le site ». Donc je raisonne en médecin, le secret professionnel est institué à la demande du patient et pour le bien du patient en lui-même. C'est le patient qui décide. C'est la personne qui décide pour elle-même.

CIASE : Sur ce que vous venez de nous dire, vous le faites d'une manière très pertinente. Les écrits, finalement il y a trois strates successives, il y a le premier abus pas un proche de votre famille. Il y a le deuxième avec ce prêtre et le troisième élément qui est la responsabilité de l'Église et vous avez bien insisté maintenant, de manière explicite encore plus que dans votre écrit, que pour vous c'est l'élément principal. Si on revient sur le premier abus, le premier abus par ce proche, il a un côté qui est éminemment pervers, puisqu'il vous fait porter le poids de la culpabilité. Dans votre écrit vous dites que quand votre père vous souhaite bonne nuit, qu'il faisait le signe de croix sur votre front et qu'il mettait les mains sur les draps, on a envie de dire qu'il raisonne dans les années 50 en bon père de famille et de manière affectueuse et gentille, c'est-à-dire qu'il ne pense absolument pas à mal et qu'il veut être dans la bienveillance parfaite pour vous. Y compris au moment où il a des doutes et qu'il vous questionne. Enfin à la lecture c'est très émouvant, parce qu'on a une fois encore des témoignages de parents qui se disent, « mais comment je n'ai pas vu », et qui ont une culpabilité intrinsèque. Donc vos parents, le témoignage que vous faites de votre père, il est très émouvant. Le premier agresseur c'est lui qui le déclenche, c'est lui qui vous met le ver de la culpabilité.

J-M.B : Oui.

CIASE : Est-ce que vous pouvez nous préciser ça, par rapport à votre troisième partie sur la responsabilité propre de l'Église en tant qu'institution. Par rapport au premier. C'est lui qui met le verrou. Le ver pervers.

J-M.B : Le ver de la culpabilité. Oui absolument, mon écriture me l'a fait découvrir pleinement. Il se trouve que comme j'en n'en ai pas parlé pendant 35 ans, c'est revenu d'abord en psychothérapie puis

avec l'écriture il y a quelques mois. C'est avec l'écriture que je suis arrivé à cette précision et effectivement c'est bien mon ce proche qui introduit le ver de la culpabilité. Mais il n'aurait pas pu l'introduire s'il n'y avait pas tout ce travail de l'Église pour rendre les enfants coupables. Il y a toute cette emprise de l'Église qui fait que tout ce qui touche à la sexualité et à la masturbation des jeunes garçons, tout ça c'est le péché des péchés. Péché mortel. Et donc l'Église prend ensuite un relais que ce proche, oui, vous avez raison, avait très bien préparé avec sa perversité. Oui. Mais si ensuite l'Église avait pu dire comme aujourd'hui un certain nombre de prêtres pourraient dire « Ecoutez, respirez, ne soyez pas inquiet, pensez que les choses vont s'arranger », autant de choses que l'on pourrait dire maintenant, ça aurait été complètement différent. Et à l'inverse la notion de péché mortel, qui était une notion très très présente dans ma jeunesse, cette notion-là a pris le relai et c'est pour ça que je qualifie l'Église de pyromane. Parce qu'effectivement elle met le feu, elle allume le feu de la culpabilité.

CIASE : Pour prolonger la question, il y a quelque chose qu'on constate souvent dans nos auditions : pourquoi un gamin est choisi et pourquoi pas un autre. Et vous ce qui est tout à fait intéressant, et je vous remercie parce qu'il est très élaboré et permet de comprendre beaucoup de choses sur cette emprise du pervers qui retourne la culpabilité sur la victime mais peut être que s'il vous façonne, vous fragilise de telle manière que le second agresseur, par une sorte de sens animal que l'on voit dans beaucoup de dossier, il vise, il repère le vulnérable et choisi sa proie. Il y a la question du choix de sa proie qui dans votre cas est d'autant plus intéressante que Louis-Marie échappe.

J-M.B : Oui.

CIASE : Il échappe mais on a l'impression qu'il y a un moment, je ne sais pas ce que vous en pensez, où il y a une sorte de partage terrible pour vous, entre Louis-Marie, Jean-Marie, celui qui réussit, celui qui ne réussit pas et est-ce qu'aujourd'hui, avec la distance vous feriez un lien avec la première agression ? Qui vous met déjà en position d'infériorité, vous étiez tout petit.

J-M.B : Oui, c'est-à-dire que la comparaison constante avec mon frère qui réussissait tout m'a posé beaucoup de problèmes. Donc j'essaie de répondre... Étant constamment en état d'infériorité, j'étais fragilisé parce que j'étais le « mal-aimé » et ce proche de la famille a vu cette fragilité. Il fallait que je fasse tout comme mon frère. Donc à 9 ans et un mois j'étais en sixième. Mais en 6^{ème}, où les problèmes avec ce proche étaient au summum, j'ai complètement disjoncté.

CIASE : Vous avez redoublé votre 6^{ème} et votre 3^{ème}.

J-M.B : Oui et j'ai fait une scolarité secondaire très pénible...

CIASE : Alors que vous étiez brillant et que ça marchait bien ?

J-M.B : Alors qu'en arrivant en 6^{ème} je devais être un élève correct puisqu'on m'avait fait sauter deux classes dans le primaire. Mais je déduis aujourd'hui, enfin, c'est en écrivant, donc récemment, quelques 70 ans après, que j'ai découvert le lien qu'il y avait entre ma déconfiture totale de la scolarité et le début et la poursuite des agressions pédophiles. Et donc, oui j'étais l'enfant fragilisé, j'étais l'enfant qui posait toujours problème, toujours. J'étais l'enfant qui était, je le décris dans d'autres chapitres, qui était battu par sa grand-mère. J'étais puni dans l'institution où j'étais, où je décris dans le chapitre que j'ai écrit, qui est quand même assez différent et moins pénible mais je décris la façon dont je haïssais mes professeurs, j'avais envie tout simplement de les tuer et je décris que c'était le sentiment le plus fort de mon enfance. Et celui qui me donnait le plus de satisfaction. L'idée de tuer mes professeurs... Probablement ne méritaient-ils pas cela ! Mais comme je n'étais pas obligé d'avoir d'affect et que le régime qui m'était appliqué était assez injuste, j'y allais de bon cœur. Du coup, ma scolarité a été lamentable et j'ai sombré...

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

CIASE : Excusez-moi, mais il y a encore une histoire de mécanisme de protection de la part des parents. Puisque vous signalez que la deuxième grand-mère, elle, n'est pas marraine. Donc à la différence de la tradition familiale. Peut-être que vous signalez ça. Et que vos parents avaient une volonté de protéger. Votre père, ce proche c'est un ami de régiment donc il l'a connu à l'armée. La guerre ça façonne les hommes. Il va devenir docteur dont il y a une partie qui est pour votre bien. Votre père au départ il imagine que c'est pour votre bien.

J-M.B : J'ai de la chance.

CIASE : Oui parce qu'il protège de la grand-mère, potentiellement rude ou difficile. Donc ça c'est un premier élément et puis après quand vous êtes dans cette établissement, vous signalez bien que vos camarades sont les chouchous, et passent quelques fois une demi-heure. Ça les enfants ils le voient ? Ils ne l'imaginent pas ? Entre enfants comment ça se discute ? Ou ça ne se discute pas ? Et avec votre frère, vous dites que vous n'avez jamais parlé de toutes ces questions-là.

J-M.B : Jamais.

CIASE : Pour vous c'est une façon de vous protéger ? De protéger les parents ?

J-M.B : Non, je pense que la culpabilité était si forte que même à mon frère qui était mon confident, qui était le frère absolu. C'est-à-dire que nous n'avions pas de secrets l'un pour l'autre. Bon, sauf celui-ci. Et même à mon frère je ne pouvais pas parler de cela, j'enfouissais, et est-ce qu'il s'en est douté ? Je ne sais pas... S'il vivait encore, ce qui serait possible puisqu'il ne serait pas très âgé, évidemment on en parlerait mais je ne me suis jamais senti d'ouvrir mon cœur là-dessus parce-que, au fond de moi, il y avait la culpabilité. On peut parler de tout avec un frère mais pas de ses péchés ! C'est un peu pour la même raison que quand mon père m'a interrogé, je me suis tu. Car je savais très bien que ça allait être un tremblement de terre. S'il découvrait quelque chose d'aussi invouable – que je ne savais, en outre, pas qualifier – la maison serait devenue la maison du péché, comme on parle de la maison du crime.

CIASE : Oui mais vous avez bien montré après que somnambule, pyjama, le haut de pyjama retourné donc là vous étiez potentiellement drogué.

J-M.B : Très probablement puisque ce proche, médecin, me donnait le soir des comprimés pour diminuer ma nervosité et réduire mes crises – inventées – de somnambulisme.

CIASE : Là il y a un élément de culpabilité au carré absolu. C'est ça semble-t-il qui met les parents sur la piste. Il se passe quelque chose qui entre guillemets, peut « ne pas vous concerner ». Et avec les autres enfants de l'institution ? Les chouchous, qui passaient deux fois une demi-heure.

J-M.B : Les chouchous...

CIASE : Les pauvres chouchous...

J-M.B : Les chouchous étaient un peu à part, étaient un peu protégés par les professeurs en question, le directeur, parce qu'il y avait un supérieur, un directeur et les professeurs qui étaient tous des prêtres, y compris les surveillants. Il n'y avait que deux professeurs civils. Et donc il y avait les chouchous qui étaient toujours les mêmes, qui étaient protégés, on rigolait des chouchous, bêtement. Mais on ne mettait pas de mots du tout. Et de même quand je parle de ce surveillant, prêtre, qui en nous regardant visiblement se masturbait sous sa soutane, nous on en rigolait mais on n'en tirait aucune conclusion parce qu'on n'avait aucun début d'éducation qui nous aurait fait décrypter quoi que ce soit. On ne décryptait pas. Alors, je crois que je n'ai pas été jusqu'au bout de la question précédente sur « qu'est-ce qui a fait que j'ai été choisi ». Probablement, effectivement, j'ai été choisi la deuxième fois

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

parce que j'étais un enfant fragile, parce-que agressé précédemment et puis un enfant fragile parce que j'étais l'enfant qui ne réussissait pas et j'étais l'enfant qui posait des problèmes à tout le monde.

CIASE : C'est ça, on voit ça dans d'autres dossiers, c'est-à-dire la manière dont, parce-que dans le fond, ce premier agresseur a préparé le travail de l'autre, et on voit ça souvent. Il y a une sorte de solidarité de facto entre les prédateurs, l'un préparant le travail de l'autre.

J-M.B : Oui, oui... Et avec une différence, c'est qu'avec ce proche globalement j'étais encore l'enfant innocent.

CIASE : Oui.

J-M.B : Et puis avec l'arrivée, l'annonce de la puberté, et l'instinct sexuel qui commence, là c'est quelque chose qui change et qui me rend encore plus coupable.

CIASE : Oui parce que vous êtes finalement prisonnier par votre désir.

J-M.B : Tout à fait.

CIASE : Oui ça c'est quelque chose qu'on va retrouver très souvent, et qui fait que l'emprise est relayée par votre désir.

J-M.B : Tout à fait, et le fait d'être dominé et ensuite culpabilisé par le désir, et bien ça continue à m'enfoncer.

CIASE : Et vous vous enfoncez vous même, parce que le désir est en vous, donc vous vous enfoncez.

J-M.B : Oui, mais je ne suis pas capable de décortiquer la situation et mon état d'enfant agressé une première fois à fait que j'ai été choisi de préférence à un autre, bon, mais ça fait partie des hypothèses, et d'autant plus que sur le plan scolaire et sur tous les autres plans j'étais un enfant qui embêtait tout le monde finalement.

CIASE : Alors, je vais résumer pour Sadek, c'est très intéressant, on retrouve ça, pour les prêtres il y a quelque chose un peu en miroir. Ce qu'on apprend dans la commission c'est que les prêtres sont choisis au moment de l'éveil sexuel. Et donc ça les condamne à avoir une sexualité immature toute leur vie, parce qu'ils ont été choisis à ce moment-là. Si on choisissait des hommes mûrs, avec une sexualité maturée, ils n'auraient pas cette ambivalence, vous voyez ce que je veux dire ?

J-M.B : Oui je vois, d'autant plus que ça fait écho un petit peu au début du livre paru récemment intitulé *Sodoma* de Frédéric Martel qui décrit un phénomène analogue mais sur un sujet différent puisqu'il essaie d'expliquer le phénomène de l'homosexualité dans certains milieux d'Église et en particulier au Vatican. Au moment où les adolescents se posent des questions sur leur identité sexuelle. Si ce sont vraiment des questions difficiles parce qu'ils ne sont pas vraiment attirés vers les filles, au moins en Italie et dans un certain nombre de pays d'Amérique du Sud, leur entrée au séminaire fait qu'ils sont tranquilles : personne ne les embête plus sur leur difficulté de choix, mais là ils vont retrouver d'autres garçons qui seront également en interrogation sur leur identité sexuelle. On ne va plus se moquer d'eux. C'est effectivement le moment où les futurs prêtres sont choisis.

CIASE : On disait qu'il y a deux choses qu'on voit dans plusieurs dossiers, c'est la manière dont le proche prépare l'abus de l'autre sans se connaître du tout, une sorte de solidarité de facto objective. Il prépare le travail de l'autre et ce travail de l'autre qui intervient quelques années après, intervient à un moment à la naissance du désir sexuel et donc l'emprise s'appuie sur le désir. L'emprise s'appuie sur le

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

désir et le désir devient culpabilisant, est un relai de l'emprise. C'est ça qui est terrible. C'est ce qui ressort très bien.

J-M.B : Effectivement le désir relaie la culpabilité qui était inoculée par ce proche mais que, à un moment où il n'y avait pas le désir, j'étais entièrement passif. Et à la deuxième expérience, si je puis dire, le désir là faisait que j'étais en partie acteur. D'où une culpabilité bien plus grande après. Et une culpabilité donc qui répond à sexualité-péché /péché mortel/ enfer, etc.

CIASE : Et d'après ce que j'ai compris dans vos écrits, dans le fond vous êtes sauvé par le désir pour les femmes.

J-M.B : Oui tout à fait, je reçois comme une grâce ! Et curieusement, ça répond encore une fois à quelque chose de tordu dans l'Église, à savoir que les missionnaires religieux, comme le religieux dont il est question, les missionnaires s'en allaient en Afrique, et puis ils revenaient pour ramasser quelques sous pour leurs missions et, sur de mauvais appareils de cinéma, des images sautillantes de femmes noires nues, magnifiques ! Et moi, à 12 ans, 13 ans, j'ai la grâce de trouver ces femmes magnifiques. Alors que les imbéciles de bons chrétiens autour de moi ne regardaient même pas ces femmes puisque c'était des noires. C'est hallucinant.

CIASE : Moi j'ai vu les mêmes films au lycée, en documentaire, effectivement c'est très troublant, parce qu'en tant que gamins on est troublé, mais on ne comprend pas pourquoi on nous montre des femmes nues... Mais effectivement et ce que vous dites très bien, ce sont des noires, alors vous ça vous émeut ? C'est exceptionnel... C'est vrai c'est très riche votre témoignage, une forme d'apprentissage de la non sexualité et du racisme ordinaire chez l'enfant, je n'aurai jamais imaginé ça.

J-M.B : Tout à fait et alors je peux vous assurer que les bons chrétiens tertiaires qui regardaient ces images-là ne considéraient pas ces femmes comme des objets de désir parce que c'étaient des noires... C'est bien triste !

CIASE : Est-ce que, c'est très intéressant puisque c'est quelque chose qu'on suspecte un peu mais... C'est le relais colonial là-dedans ? C'est à dire est ce qu'il n'y avait pas une plus grande impunité pour les religieux en Afrique ?

J-M.B : Alors, ça, évidemment je n'ai pas de confidences et je ne veux pas m'avancer, c'est probablement un autre problème. Mais le rapprochement entre la démarche coloniale et la démarche missionnaire est adapté. J'en ai une illustration avec les chants. Ce que l'on chantait au moment où ces missionnaires partaient, c'était quelque chose de fou. Je me souviens, alors c'est resté dans ma mémoire depuis 70 ans parce-que quelque chose en moi me disait que c'était un peu suspect ... J'avais 10 ans... en 48 j'avais même 9 ans, au départ des religieux, je me souviens du nom qui est le premier évêque de Moundou, qui s'appelait le père Gaumin et on chantait quelque chose de fou : « *Partez héros de la bonne nouvelle, voici le jour appelé par vos vœux, rien désormais n'enchaîne votre zèle, partez amis que vous êtes heureux. Oh qu'ils sont beaux vos pieds missionnaires. Nous les baisons avec un saint transport, oh qu'ils sont beaux sur ces lointaines terres où règne l'erreur et la mort* ». Chanter dans une église absolument pleine « où règnent l'erreur et la mort » ! C'est-à-dire que les religieux s'en allaient comme missionnaires, pour combattre l'erreur et la mort. C'était du délire. Mais peut-être est-ce que ça existe encore d'ailleurs, dans certaines fractions de l'Église, je ne sais pas, mais il y avait effectivement un mélange entre la démarche coloniale et la démarche missionnaire, bien sûr.

CIASE : Les quatre M, ce sont les militaires, les missionnaires, les médecins, et les marchands. Votre expérience elle est vraiment extrêmement singulière, est-ce qu'on peut revenir sur la troisième partie ? Celle sur la responsabilité de l'Église. Parce-que c'est pour vous, c'est là que vous pointez la culpabilité maximale. Et pardonnez mes mots parce-que je ne sais pas bien exprimer ce que je veux vous dire. Est-ce qu'il y a une forme de préméditation ou pas ? Est-ce que la culpabilisation de la sexualité elle

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

est de tout temps ? Est-ce qu'à votre sens, il y a une permissivité qui est voulue, qui est intrinsèque ou est-ce que c'est une permissivité d'aubaine ? Et pardonnez le mot, je n'en trouve pas d'autre. Est-ce qu'on peut, dans votre cas, la résultante, la culpabilité de l'Église elle est maximale ? Si on essaie d'élargir la focale un peu, quelle pondération, quelle proportionnalité vous mettriez sur ce qu'est la responsabilité intrinsèque, ou ce qui est de la responsable extrinsèque, appuyée par une personnalité perverse ?

En gros, qu'à Dieu ne plaise si vous aviez à juger l'Église ? Elle est institutionnellement corrompue ou est-ce qu'elle devient corollairement corrompue parce que les fondations de l'entreprise ne sont pas solides ? Comment vous feriez la proportionnalité entre les deux ? Si vous n'aviez pas eu les deux malheurs initiaux, vous n'auriez pas une condamnation si forte de la part de l'Église ? Mais vous la condamneriez quand même ?

J-M.B : Oui je la condamnerais quand même.

CIASE : Est-ce que vous pouvez nous faire la distinction entre la condamnation de l'Église *intuitu personae* comme ça, indépendamment des abus, et puis quand on rajoute les abus, quelle est la part propre de responsabilité supplémentaire ? Quelles sont les circonstances aggravantes et atténuantes ? Pardon, en posant la question ce sont les poupées russes. Il y a trois questions :

- 1) Quelle est la responsabilité de l'Église ?
- 2) Si on rajoute la dimension d'abus, quelles sont les circonstances aggravantes ?
- 3) Est-ce qu'il y a des circonstances atténuantes ?

J-M.B : Oui Alors je crois que s'il n'y avait pas les abus, aujourd'hui je dénoncerais de la même façon l'emprise de l'Église, à travers la culpabilité – péché mortel/enfer. C'est très clair et je redis si vous voulez, que si je n'avais eu qu'une phrase à dire, c'est ce que je vous aurais dit. Pour des raisons que je ne domine pas qui s'appuient sur toute l'histoire qui vient probablement de siècles antérieurs... L'Église a protégé son confort en jetant un manteau de culpabilité sur de jeunes chrétiens, probablement quelque part ça l'arrange depuis toujours et le cœur de ce positionnement c'est pour ce qui me concerne, masturbation, péché - mortel - enfer, parce-que c'est dans mon enfance, et dans la très catholique Vendée, et dans ma famille très imprégnée de religion et dans ce milieu du siècle dernier que j'ai personnellement subi cette emprise... Au moment -même où j'en subissais d'autres de caractère pédocriminel. Là-dessus, c'est à la fois très clair et à la fois c'est vraiment inadmissible. C'est ce que j'appelle une maltraitance ultime, pour un enfant. Alors j'en viens tout de suite aux circonstances atténuantes. Si je vais à la deuxième question sur mes abus, en aucun cas je ne peux imaginer que l'Église aurait organisé des abus, que l'Église aurait été a priori active dans la réalisation des abus. C'est probablement dans le système tel qu'il est, le système y compris le célibat mais c'est une question très complexe, ce n'est pas le célibat seul... Ce sont les hommes qui composent l'Église qui se glissent dans la matrice que l'Église a créée, une matrice qui ne comprend pas de femmes. Alors, les circonstances atténuantes ? Oui, je pense qu'il y en a parce-que je fais l'hypothèse que les prêtres de mon enfance étaient des gens très intelligents, pour beaucoup. Mais ils n'avaient aucun libre-arbitre, le mot libre-arbitre est vraiment au cœur de tout notre entretien de ce matin. Qu'il s'agisse de cette culpabilité que je recevais en pleine figure et sans que jamais personne ne m'ait dit que finalement ma conscience personnelle ou le fond de ma conscience était quelque chose qui comptait. Qu'il s'agisse ensuite de la façon dont l'Église donnait des directives aux jeunes ménages etc. Le libre arbitre jusqu'à une certaine époque, probablement jusqu'à Vatican II aussi. Eh bien dans l'Église ça n'existe pas. Dans l'Église catholique. S'il y a des circonstances atténuantes c'est probablement dans le manque de culture des prêtres qui servaient de relais. Si vous voulez, de la même façon on nous faisait à l'époque une lecture fondamentaliste des textes bibliques au collège. Les prêtres qui s'occupaient de nous, j'ai l'impression qu'il y avait chez eux – et c'est ça une circonstance atténuante, un manque de culture sur la sexualité, sur l'anthropologie et la manière donc en étant chrétien, on pouvait être libre, ça n'existait pas. Bon

finalement c'est vrai que j'excuse à ce moment-là les acteurs mais pas l'institution. Sur les circonstances atténuantes.

CIASE : Et qu'est-ce que vous pensez du cléricalisme ?

J-M.B : Le cléricalisme, je l'ai beaucoup vécu. Quand je décrivais tout à l'heure, la façon dont les prêtres pouvaient conseiller sur tout dans les familles... c'est comique. Mais c'est grave. Et donc je suis très sensible au phénomène du cléricalisme parce que je l'ai beaucoup vécu mais je trouve qu'il faut faire attention quand même, à ne pas trop charger les prêtres qui sont au cœur du cléricalisme, parce-que le cléricalisme on en a eu besoin et aujourd'hui encore, les chrétiens catholiques font appel aux prêtres et qu'ils ne sont pas forcément prêts à prendre le relais donc... Autant quand le pape dénonce le cléricalisme, ça a une grande valeur, mais ça n'a pas la même valeur quand ce sont des catholiques bien peinards, qui dénoncent le cléricalisme alors qu'ils ont sucé le sang des prêtres... un peu aussi. Et les prêtres qui ont quand même consacré leur vie, même s'ils sont dévoyés, fourvoyés, ce n'est quand même pas rien.

CIASE : Pour continuer à titre d'hypothèse cette réflexion, dans le fond la sexualité telle que vous la présentez, c'était un enjeu de pouvoir pour continuer d'exercer son emprise sur les chrétiens. Et on voit qu'aujourd'hui que l'Église a beaucoup évolué, il reste quand même l'emprise qui cherche à s'exercer par un discours spirituel, sur la repentance, la réconciliation. Comme s'il y avait un dernier saut à faire, qu'elle hésitait beaucoup à faire... qui était de rentrer dans un rapport beaucoup plus... comment dirais-je... je n'ose pas dire, contractuel, mais dans un rapport horizontal avec les chrétiens.

J-M.B : Et dans le rapport à des actes qui avant d'être des péchés sont des crimes. Et la confusion en parlant continuellement de péchés, c'est pour ça qu'on fait la repentance. On se repent de ses péchés... ça évite de demander pardon pour ses crimes.

CIASE : Donc ça ce sont des circonstances aggravantes ?

J-M.B : Oui évidemment.

CIASE : Qui se prolongent ?

J-M.B : Oui qui se prolongent parce que je n'ai pas le sentiment qu'à la tête de l'Église en France il y ait des évêques qui soient prêts à changer complètement. C'est très ancré si vous voulez. Il y a encore des évêques qui tendent leur main pour que les bons chrétiens embrassent leur anneau. Aujourd'hui c'est quand même quelque chose, ça allait bien lorsque l'évêque venait dans l'institution et qu'on l'applaudissait en criant « Vive Monseigneur », ça allait bien dans les années 50 mais aujourd'hui c'est grave. Que l'Église ne se rende pas compte de choses comme ça. Très grave.

CIASE : Et c'est peut-être un peu le fond du problème. C'est à dire qu'elle veut garder le dernier lien qui est asymétrique... Et d'ailleurs aussi un petit peu ces derniers mois en disant que c'est une responsabilité collective. Ils disent dans le fond c'est une « responsabilité collective », ces abus.

J-M.B : Alors je ne sais pas trop ce que ça veut dire et je n'ai pas vu s'il y a eu des commentaires des explications autours de cette responsabilité collective.

CIASE : C'est pour justifier le fait que tous les chrétiens donnent de l'argent.

J-M.B : A propos de réparation éventuelle. Je trouve personnellement que c'est un peu curieux. Je ne comprends pas ce que veut dire le mot de responsabilité collective, à partir du moment où historiquement, la majorité des abus dont on parle là, se sont déroulés dans un temps où le cléricalisme dont on

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

parlait était à l'œuvre. Donc je ne vois pas bien comment la responsabilité peut être vraiment collective si le peuple chrétien baignait dans le cléricalisme. Je ne comprends pas non.

CIASE : Je voulais revenir sur les chouchous. Est-ce que ça veut dire, c'est une supputation, est-ce que ça veut dire que selon vous ils étaient sujets d'abus ?

J-M.B : Probablement. Le contraire serait quand même très étonnant mais justement, j'ai fait une allusion mais je n'ai pas de faits précis, sachant que sur les collèges catholiques et les lycées catholiques de l'époque et les petits séminaires, il est sorti depuis un peu de littérature. Mais c'est un peu comme dans tous les diocèses. Le simple fait d'aller se confesser régulièrement dans la chambre des prêtres pose déjà problème. J'ai beaucoup de témoignages de copains qui étaient pris sur des genoux des prêtres donc... Dans ma situation dans cet établissement, je n'ai pas, moi, de témoignages précis de copains qui se soient fait abusés clairement.

CIASE : Vous parlez entre vous ? Entre copains ? Parce que dans les témoignages qu'on a, il y a des gens qui, d'ailleurs c'est amusant, des gens qui se souviennent alors 60 ans après de faits dont ils n'avaient jamais parlé, et ils disent « un copain m'avait prévenu, ne va pas te confesser avec celui-là, celui-là c'est un pédé » et ça lui est revenu. Est-ce que ce sont des choses que vous avez entendues ? Est-ce que ça se disait ?

J-M.B : C'était uniquement des sous-entendus et des rires. Je dirai que ce que vous citez comme phrase, ça révèle une certaine évolution, une prise de conscience. Moi c'était 10 ans en arrière par rapport à ça et nous n'avions pas de mots.

CIASE : 1961 les faits.

J-M.B : Voilà c'était 10 ans en arrière pour moi et la phrase « méfie-toi c'est un pédé », on n'avait pas encore ce vocabulaire-là. On n'avait aucun mot sur la sexualité. On parlait de « se branler » oui. Bon. C'était du classique mais il n'y avait pas la conscience de la pédéastie.

CIASE : Il n'y avait pas la distinction pédophilie.

J-M.B : Aucune. Ça fait partie aussi probablement des excuses peut-être... C'est que probablement les prêtres qui s'occupaient de nous n'avaient jamais eu aucune éducation eux-mêmes à la sexualité, aucune.

CIASE : Parce qu'actuellement il n'y a plus de moment où le prêtre est seul avec des enfants. Il y a une conscience, une façon de prévention primaire, on a envie de dire, constitutionnelle.

Comme dans les écoles, il n'y a plus ces éléments-là et comme dans des écoles et comme dans le patronage.

J-M.B : C'est quand même aussi extraordinaire, ce que j'ai vu à l'occasion de mes petits-enfants. Donc il y a maintenant au moins 15 ans. A la maternelle les instituteurs ne peuvent pas accompagner les enfants aux toilettes, pour aller faire pipi. Il faut qu'ils soient à deux.

CIASE : C'est pour ça qu'il faut peut-être qu'on auditionne Israël Nisand, le professeur de gynécologie à Strasbourg, parce qu'en fait le nouvel abus maintenant il est numérique. C'est de la pornographie sur nos Smartphones, qui est accessible à tous les enfants. Et donc il y a une différence de degré, pas de nature sans doute. Parce que l'enfant de 5 ans qui voit des choses inappropriées, ça va le marquer.

CIASE : Les confrères américains, ils n'ont pas le droit d'examiner une patiente, une personne de sexe différent s'il n'y a personne dans la chambre ou si la porte est ouverte. Moi ça m'est arrivé la première

fois, je suis depuis trois ans là-bas. Je vois une patiente, elle rentre je ferme la porte. L'infirmière vient, elle fait une bricole. Elle ferme et ressort et laisse la porte ouverte. Je me lève, je ferme la porte, deux fois de suite. Après elle m'appelle « on vous demande au téléphone ». J'y vais, j'étais un peu énervé par cette infirmière qui n'arrêtait pas de me déranger avec une patiente. Elle me dit : « Vous venez de France ? Vous ne connaissez pas les coutumes ? Quand vous examinez une patiente, soit il y a quelqu'un d'autre dans la chambre, soit vous laissez la porte ouverte ».

J-M.B : Ah oui ...

CIASE : Mais ce qui est très intéressant dans votre témoignage c'est le témoignage d'époque. Parce que la société a énormément évolué et un des problèmes de l'Église c'est qu'ils n'ont pas compris cette évolution fondamentalement. Et ce sont des gens en qui on peut faire le crédit de leur bonne volonté pour beaucoup d'entre eux. Des gens très honnêtes au point de vue intellectuel mais ils n'ont pas compris dans quelle société ils vivent aujourd'hui et dans laquelle les gamins ont accès à des tas de choses, ce qui n'était pas du tout notre génération et dans lequel la considération pour la victime, on le voit bien est très présente dans nos sociétés. Le rapport à l'homosexualité a incroyablement évolué ces 10 dernières années.

J-M.B : Et des responsables de l'Église ont encore des discours sur l'homosexualité étonnants, qui n'ont rien à voir avec les propos du pape François.

CIASE : Et ce Pape François, comment voyez-vous son combat ? Vu ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est plus facile de discuter ça quand on est à Rome plutôt que quand on est tranquillement installé ?

J-M.B : Oui mais alors je lui souhaite bien du courage parce que, le danger qui le guette tout le temps c'est de diviser l'Église. C'est ça qui pour lui est certainement très difficile.

CIASE : Je ne suis pas catholique mais de ce que j'ai compris, chaque synode a pour vocation à être universel.

J-M.B : Oui mais quand on fait un synode sur l'Amazonie c'est quand même bien aussi pour prendre des mesures qui concerne l'Amazonie. Mais là...

CIASE : Il y a plutôt une ambivalence.

J-M.B : Certainement, mais on a l'impression que le Pape veut se glisser, un peu, dans l'ambivalence. Comme c'est une culture et des pays qu'il connaît bien, il se sent probablement une responsabilité pour faire évoluer les choses là-bas. Mais ça ne va pas vite. Et j'ai peur que le Pape actuel il rende son tablier et qu'il soit mort avant d'arriver à ses fins.

CIASE : On a juste échangé au sujet du Pape François. Et est-ce que tous ces éléments là, au sujet de tous ces malheurs terribles, est ce qu'on peut imaginer qu'il puisse en ressortir un bien ? On arrive pratiquement au terme de notre entretien, mais quel type de prospective vous feriez ?

C'est ce que Edmond Rostand fait dire à Chanteclerc, « *C'est au plus profond de la nuit qu'il est beau de croire à la lumière...* » C'est un peu le mot de Gaulle, qui à Auschwitz, écrit sur le livre d'or « *Quel dégoût ! Quelle tristesse ! Quelle pitié ! Et, malgré tous, quelle espérance humaine !* »

J-M.B : Moi je ne désespère pas. Sinon je n'aurais pas dit tout à l'heure que je faisais toujours partie de l'Église catholique. Je ne désespère pas parce que j'ai toujours fait attention à ne pas confondre mes « petits » malheurs, l'Église universelle et l'idée de Dieu, de l'existence de Dieu etc. Ce sont des choses que je distingue. Ceci me permet d'espérer en l'Église... Mais personnellement je crois qu'il faut profondément se méfier des religions. C'est aussi ce qui me permet d'espérer. J'espère qu'on arrivera

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

à trouver un équilibre entre ce que je décris de mon enfance, c'est une emprise presque absolue et l'absence d'Église. Mais si on ne se méfie pas des Églises... On en arrive à avoir des Églises qui ont une emprise et je ne parle pas spécialement de l'emprise à travers la pédophilie mais de l'emprise générale.

CIASE : J'ai été très marqué par le livre de François Euvé, le rédacteur-en-chef de Etudes qui s'appelle *Au nom de la religion ? Barbarie ou fraternité*.¹

J-M.B : Oui je vois qui est Euvé.

CIASE : Et qui exprime bien les côtés sombres de chacun des monothéistes et c'est pareil pour les musulmans et les juifs, avec aussi d'autres dossiers. Intégrisme violentissime. Ce n'est pas la même que l'Église catholique mais ça touche en plein l'islamisme. La part sombre peut être... Le travail peut être pour toute la société. Je pense qu'il ne faut pas oublier tout l'immense bénéfique que la société française a retiré de l'Église, qui a joué un rôle majeur. Les racines, la structuration, la prise en charge des pauvres, la beauté etc. Et c'est une conviction de la CIASE c'est de pouvoir, à son petit niveau, aider à ce qu'il y ait des rapports pacifiés entre l'Église, les victimes et la société française.

J-M.B : Oui et probablement on aurait beaucoup gagné, à ce que la CIASE vienne plus tôt.

CIASE : Oui tout à fait mais là c'est étonnant, c'est vrai. Je pense que l'Église n'était pas prête à accepter. Là la CORREF² a accepté. A accepté et demandé. Les évêques étaient plus divisés aussi mais je pense que c'est le moment historique dans lequel on se trouve.

J-M.B : Pour la CORREF je pense à Sr. Véronique Margron et je pense à la façon dont, dans son livre³, elle s'est inscrite en faux contre le terme d'abus sexuel. Vous avez vu, c'est-à-dire qu'elle dit qu'il ne peut y avoir abus que s'il y a droit. Or effectivement, les prédateurs n'ont aucun droit, en aucun cas. Alors on ne peut pas parler d'abus.

CIASE : C'est une mauvaise traduction des termes « *sexual abuse* » en anglais.

J-M.B : Peut-être que si la remarque avait été faite avant, la CIASE ne se serait pas appelée CIASE.

CIASE : Oui mais il nous a fallu faire avec les moyens du bord dans la précipitation. On a une fenêtre de temps très très courte donc il faut travailler et après on verra.

J-M.B : Oui oui et en parlant de Sr. Véronique Margron, ça me fait penser à la question précédente. On peut avoir de l'espoir aussi à condition que l'Église fasse une place aux femmes. Mais c'est un travail incroyable.

CIASE : C'est difficile parce-que ça reboucle sur des abus puisque ce n'est pas par hasard que ce soit sur des petits garçons pré-pubères en majorité.

J-M.B : Mais bien-sûr ! Et les femmes qui font tant de choses à l'intérieur de l'Église et qui sont globalement tellement peu reconnues.

CIASE : Ça aussi comme décalage avec la société quand on voit l'importance qu'ont pris les femmes de partout. En médecine, magistrature, société, dans la vie politique et qu'il y ait toujours ce refus, qui est très profond de la part des prêtres.

¹ *Au nom de la religion ? Barbarie ou fraternité*, Paris, L'Atelier, 2016.

² Conférence des Religieux et Religieuses en France.

³ *Un moment de vérité* (2019, éditions Albin Michel)

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

J-M.B : Très profond...

CIASE : Est ce qu'il y a d'autres éléments ?

J-M.B : Non je ne pense pas car j'avais écrit les choses auxquelles je tenais.

CIASE : Et si vous aviez un conseil, qu'est-ce que vous conseilleriez à la CIASE ? Est ce qu'il y a un élément qui vous tient plus à cœur, un élément qu'à priori on n'aurait pas vu ?

J-M.B : Alors on a un élément qu'on n'a pas vu c'est que la CIASE soit le « I » c'est à dire qu'elle se proclame indépendante. Mais c'est très important, sinon tout sera décrédibilisé, s'il y a les moindres soupçons. Si c'est le président de la CEF qui pilote Monsieur Sauvé c'est une catastrophe. C'est très important et puis après il y a effectivement la façon dont seront diffusées les recommandations de la CIASE. Ce n'est pas simple pour que ça diffuse dans le tissu de l'Église, dans le tissu des catholiques et que ça contribue justement à redonner un élan positif et à dire « Oui, on change. »

CIASE : On va diffuser aussi dans le monde laïc. Certaines personnes qui ont quitté l'Église.

J-M.B : Oui ça peut aussi les apaiser.

CIASE : Oui je pense, il y a un effet de reconnaissance.

J-M.B : Oui et ce sera exemplaire.

CIASE : On va vous envoyer le verbatim de ce qu'on a pu faire, que vous pourrez amender. Et sur le déroulé de cette audition vous avez un commentaire ?

J-M.B : Pour moi c'est tout à fait apaisant, c'est tout à fait quelque chose qui convient, je dirais, à ma démarche de clarification qui pour mes 80 ans arrivent à peu près à son terme. Et vous avez pu voir sincèrement je ne crois pas être traumatisé par ces abus d'enfance.

CIASE : Vous avez fait un travail admirable qui n'est pas évident.

J-M.B : J'ai fait du travail avec des pys dans ma vie.

CIASE : C'est vrai que ce travail est admirable et aussi porteur d'espoir car dans les gens qu'on voit... Il y a un élément que je retiens, ça me fait penser à ce que tu dis [à Sadek Belouciff]. La colère que vous éprouviez, ce sentiment de haine à l'égard des professeurs, est-ce que pour vous il n'est pas étranger au fait, de sentiment, finalement un déplacement sur les professeurs de ce que vous aviez subi ?

J-M.B : Je pense qu'il y a un déplacement et qu'il y a une sorte d'injustice. Il se trouve justement que les professeurs dans cet établissement vis-à-vis de moi n'ont pas été abusifs. Mais il se trouve que j'étais coincé dans cette institution et probablement si j'ai été si mal c'est pour les autres raisons qu'on évoque bien sûr. Alors dans la relecture du verbatim, donc... Est-ce qu'on peut revenir sur la manière dont on est cité ?

CIASE : Oui absolument, cela vous appartient.

J-M.B : Mais est-ce que ça veut dire que comme vous avez parlé de diffuser les témoignages ...?

CIASE : Soit, avec votre autorisation c'est partagé strictement limité aux autres membres de la CIASE qui aussi font des auditions avec d'autres personnes et qui feront un travail pour comprendre. Ensuite la deuxième partie c'est qu'on peut l'anonymiser complètement et non seulement anonymiser mais

**Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE**

aussi enlever tous les éléments traçants : noms des villes, et de toutes ces parties. C'est vous qui décidez, cela vous appartient. Y compris une dissociation potentielle, le mail que vous avez adressé, on a une obligation d'en faire part à Monsieur Sauvé parce que c'est le président de la commission. On ne le mettra pas publiquement partout, parce-que ça vous appartient.

J-M.B : Mais pour bien comprendre, de toute façon c'est impossible de mettre dans ce rapport, le dixième, le centième de tout ce qu'on s'est dit ce matin.

CIASE : Tout le non verbal. Ce qui est dit sera versé aux archives nationales. Si vous voulez ça restera et c'est le principe de ces témoignages, une fois qu'ils ont recueilli votre accord, ils font parties des archives de la CIASE et il est prévu qu'elle aille à l'IMEC donc aux archives nationales où vont les archives d'auteurs, des présidents. Cela restera dans la mémoire collective, de manière un peu trompeuse.

Dans 50 ans un chercheur peut demander d'avoir accès aux archives. Le verbatim qu'on va vous donner, vous allez l'amender vous-même pour supprimer les parties qui vous semblent non pertinentes, ou pour dissocier « toute cette partie-là peut aller dans les archives ou être rendue publique si elle est anonymisée ; mais la page 3-4-5 je ne veux pas. » Le document vous appartient.

J-M.B : Ma réponse actuellement mais je verrai à la relecture, c'est ce que j'ai écrit, je pourrais à la limite en faire un livre. Cela n'intéressera pas grand monde, mais je pourrai le publier comme livre avec d'autres parties, que je suis encore en train d'écrire d'ailleurs. La seule chose que je regarderai vraiment, c'est quand ici avec vous, j'ai cité des gens et que j'ai dit des choses qui ne sont pas prouvées.

CIASE : Il est décédé ce proche aujourd'hui ?

J-M.B : Oui oui il y a longtemps, de même que le religieux en question. Et le religieux en question, il est venu à l'ordination épiscopale de mon frère.

CIASE : Il vous a revu ? Il ne s'est pas excusé ?

J-M.B : Non non.

CIASE : C'était donc combien d'années après ?

J-M.B : 30 ans oui... 1954 – 1984, oui 30 ans après. 32-33 ans.

-- Fin de l'audition --